

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

332/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoir : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2025

Objet : « Pacte Finistère 2030 » - Volet 2 : Aménagement et sécurisation voie Hent C'Hreisteiz

Suite à la construction du complexe sportif Jacques Tilly, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'aménager et de sécuriser Hent C'Hreisteiz (voirie, bordures, marquage au sol, voies piétonne et 2 roues et éclairage public).

Suite à plusieurs rencontres avec des représentants – élus et techniciens - du Département, Monsieur Le Maire souhaite solliciter le volet 2 du dispositif « Pacte Finistère 2030 » du Conseil Départemental du Finistère afin d'obtenir une aide financière au projet cité en référence, allant jusqu'à 80 % du montant des travaux.

Montant prévisionnel des travaux :

- Enrobés, sécurisation, voie piétonne, pose de bordures : 274 491,40 € HT
- Convention de maîtrise d'œuvre : 16 000 € HT
- Éclairage public : 59 000 € HT
- Création d'un mode actif (piétons et deux roues) : 45 000 € HT
- Sécurisation (marquage au sol) : 10 808 € HT

Soit un total de travaux de : 405 299,40 € HT

Le plan de financement de l'opération serait donc le suivant :

- Coût de l'opération HT : 405 299,40 €
- Subvention sollicitée du Département : 250 000 € (61,7 %)
- Fonds de concours « Modes actifs » de Morlaix Communauté : 48 223 € (11,9 %)
- Participation obtenue du SDEF : 7 125 € (1,6 %)
- Autofinancement de la commune : 99 951,40 € (24,7 %)

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de :

- L'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre du volet 2 du dispositif « Pacte Finistère 2030 » et Morlaix Communauté au titre du dispositif « Fonds de concours Modes actifs ».

- L'autoriser à signer tous les documents se rattachant à ces dispositifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- L'autorise à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre du volet 2 du dispositif « Pacte Finistère 2030 » et de Morlaix Communauté au titre du dispositif « Fonds de concours Modes actifs ».
- L'autorise à signer tous les documents se rattachant à ce dispositif.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY